

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, MARTINIAULT Anne-Laure, DUFEL Christophe, SALIS Anaïs, FOUCHARD Fabrice, ARIBARD Martine, GORON Maxime, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian / BOSSARD Nelly donne pouvoir à GARÇON Isabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à SALIS Anaïs / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : Mme ARIBARD Martine à qui il est adjoint un auxiliaire.

14. Modification du tableau des effectifs afin de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Rapporteur : Mme Isabelle Garçon, adjointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le départ en retraite d'un agent titulaire aux services techniques à la date du 31.12.2024 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Vu le recrutement d'un agent aux espaces verts au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe qui prendra ses fonctions au sein de la collectivité le 28 janvier 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

Considérant ces éléments, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24 JANVIER 2025				
Emploi	Grade	Effectif budgété	Effectif pourvu	Dont Temps non complet
Directrice générale des services (D.G.S.)	Attaché principal	1	1	
Directrice administrative, financière, et des ressources humaines (D.A.F. – D.R.H.)	Attaché principal	1	1	
Responsable des affaires juridiques	Attaché principal	1	1	
Responsable du service à la population	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Assistante administrative et comptable	Adjoint administratif pal de 1 ^{ère} cl.	1	1	
Assistante ressources humaines	Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Assistant service à la population	Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Assistante service à la population	Adjoint administratif	1	1	
TOTAL secteur administratif		8	8	
Directeur des services techniques (D.S.T.)	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Chef d'équipe bâtiments/voirie	Agent de maîtrise	1	1	
Chef d'équipe espace verts	Adjoint technique	1	1	
Agents des espaces verts	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} classe	2	1 1 vacant	
Agents des espaces verts	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Agents des espaces verts	Adjoint technique	3	3	
Agent en charge de la maintenance des bâtiments	Adjoint technique	1	Vacance pour disponibilité	
Gestionnaire Espace Ile et Donac, camping, marché	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Agent d'entretien des bâtiments	Adjoint technique	2	2	
Responsable du restaurant scolaire	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	1
Second de cuisine	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	1
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} classe	2	2	1
ATSEM	Adjoint technique pal de 1 ^{ère} cl.	1	1	
ATSEM	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	1	1	
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique pal de 2 ^{ème} cl.	2	1 1 vacant pour disponibilité	2
Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	1	1	1
TOTAL secteur technique		22	19	6
ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
TOTAL secteur social		2	2	
Responsable de la médiathèque	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
Assistante de communication	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine pal de 1 ^{ère} classe	1	1	
TOTAL secteur culturel		3	3	
Directeur des services périscolaires	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
TOTAL secteur animation		1	1	
TOTAL GENERAL		36	33	6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs)

- **décide de créer** un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au service des espaces verts à compter du 28 janvier 2025
- **inscrit** les crédits correspondants au budget 2025
- **modifie** comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme.

Le Maire,


Christian TOCZE



Le secrétaire de séance,

Martine ARRIBARD

